

BILAN DE COMPÉTENCES



OBJECTIFS

- Réaliser un état des lieux des compétences acquises, des savoir-faire développés et des aptitudes personnelles.
- Comprendre vos besoins professionnels et personnels, vos valeurs, vos motivations intrinsèques et vos objectifs de carrière à court, moyen et long terme.
- Faciliter la prise de décision professionnelle en clarifiant vos forces, vos aspirations.
- Définir un plan d'action concret incluant des étapes spécifiques, des objectifs mesurables et des ressources nécessaires pour atteindre les aspirations professionnelles identifiées.

MODALITÉS D'ACCES



A l'initiative du salarié ou de l'employeur
Être engagé(e) dans une démarche personnelle et volontaire, sans condition d'âge, de statut ou de niveau scolaire

PUBLIC



Demandeur d'emploi
Salarié(e) du secteur privé
Agent public
Particulier

DURÉE



24h maximum sur ou hors temps de travail.
Période de 3 à 6 mois (planning fixé conjointement)
En rendez-vous individuel face à face, distance ou mixte.

FINANCEMENT



Demandeur d'emploi-Particulier :
Financement personnel, France Travail et/ou éligible au CPF
Salarié(e) ou agent public :

- Dans le cadre du Plan de Développement des compétences
- Dans le cadre d'une négociation avec votre employeur
- Dans le cadre d'un congé de reclassement
- Par un financement personnel et/ou éligible CPF

Nous contacter pour un devis personnalisé.

PROGRAMME

Phase préliminaire

- Analyser votre demande et votre besoin
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation et à votre besoin
- Définir conjointement la procédure du déroulement du bilan

Phase d'investigation

- Évaluation de vos compétences techniques, transversales et comportementales
- Analyse de votre parcours professionnel en détaillant vos expériences passées
- Exploration de vos intérêts et de vos valeurs pour définir vos domaines d'intérêt
- Identification de vos motivations et aspirations ainsi que de vos projets

Phase de conclusion

- Vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre ou vos projet(s) professionnel(s)
- Prévoir les principales étapes de votre projet professionnel
- Entretien de suivi à 6 mois

DÉLAIS D'ACCES



Entretien préalable avec l'un de nos consultants
Élaboration de la demande de financement via :

- Espace personnel sur le compte CPF
- Auprès du service RH de votre entreprise
- Auprès de votre conseiller(ère) France Travail ou CSP

Délai moyen entre la demande et le début du bilan : environ 1 mois

MÉTHODES D'ACCOMPAGNEMENT



Notre méthodologie est orientée vers l'élaboration d'un projet professionnel comportant des scénarios alternatifs.

Une approche pragmatique et transparente qui apporte l'outillage et le support nécessaire pour chaque séance :

- Écoute active
- Synthèse
- Dynamique d'action
- Accompagnement au changement
- Respect du cadre juridique du Bilan de Compétences, défini de l'article L6322-42 jusqu'à l'article L6322-51 du livre 6 du code du Travail
- Respect d'une totale confidentialité vis-à-vis des informations qui nous seront communiquées et de la loi RGPD

Le bénéficiaire est acteur de son bilan de compétences.



Nous accueillons toutes les personnes en situation de handicap. Notre « référente handicap » est chargée de vous accompagner pour les éventuels besoins en compensation et durant tout votre parcours.

Notre site est accessible aux personnes à mobilité réduite.



BACF

4 rue du Bois Joli
44200 NANTES
02.40.89.99.40
bacf@bacf.fr